

# REÇU EN PREFECTURE le 18/12/2828 Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-490075645-20201208-BU\_CA\_08\_12

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau du 8 décembre 2020

Délibération nº 2020-67

\*\*\*\*

#### Étaient présents :

Administrateurs présents : Max Roustan – Bernard Saleix – Jacques Foulquier - Anne-Lyse Messager – Richard Hillaire - Marie-Christine Peyric

#### Absent excusé:

Christophe Rivenq

# Assistaient à la séance avec voix consultative :

Philippe Curtil – Directeur Général Alexia Debornes – Didier Barthélémi – Cyril Laurent

Secrétariat assuré par : Brigitte Abitabile

#### **AUTORISATION D'EMPRUNT**

Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 1 191 776,00 € consenti par la Banque des Territoires pour le financement de l'acquisition en VEFA de 11 logements, « Le Plo » à Saint Privat des Vieux

Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport n° 2020-67 annexé et après en avoir délibéré :

- Autorise le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Philippe CURTIL

# REÇU EN PREFECTURE

le 10/12/2020

Application agreee E-legalite.com 99\_DE-030-490075645-20201208-BU\_CA\_08\_12



# REÇU EN PREFECTURE le 10/12/2020 Application agrée E-legalite.com

99\_DE-030-490075645-20201208-BU\_CA\_08\_12

# BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 8 décembre 2020 Rapport n° 2020-67

Financier

#### **AUTORISATION D'EMPRUNT**

Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 1 191 776,00 € consenti par la Banque des Territoires pour le financement de l'acquisition en VEFA de 11 logements, « Le Plo» à Saint Privat des Vieux.

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général de Logis Cévenols doit réaliser auprès de la Banque des territoires un contrat de prêt composé de 6 lignes de Prêts pour un montant total de 1 191 776,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes:

# Ligne du Prêt 1:

Un emprunt PLAI d'un montant de 154 689,00 € Durée de la phase de préfinancement : 18 mois Durée de la phase d'amortissement : 40 ans

Index : Livret A
Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt – 0,20 %.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Echéance prioritaire (Intérêts différés).

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

#### Ligne du Prêt 2 :

Un emprunt PLAI Foncier d'un montant de 107 853,00 €

Durée de la phase de préfinancement : 18 mois Durée de la phase d'amortissement : 50 ans

Index: Livret A

Typologie Gissler: 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt – 0.20 %.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Echéance prioritaire (Intérêts différés).

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

RECU EN PREFECTURE

### Ligne du Prêt 3:

le 10/12/2020

Un emprunt PLUS

Durée de la phase d<sup>39\_DE-030-490075645-20201208-BU\_CA\_08\_12</sup>

Durée de la phase d'amortissement : 40 ans

Index: Livret A

Typologie Gissler: 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + 0.60 %.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Echéance prioritaire (Intérêts différés).

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

## Ligne du Prêt 4:

Un emprunt PLUS Foncier d'un montant de 275 552,00 €

Durée de la phase de préfinancement : 18 mois

Durée de la phase d'amortissement : 50 ans

Index: Livret A

Typologie Gissler: 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + 0.60 %.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Echéance prioritaire (Intérêts différés).

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

# Ligne du Prêt 5:

Un emprunt PHB<sup>2</sup> d'un montant de 55 000,00 €

Durée de la phase d'amortissement : 40 ans

Commission d'instruction: 30,00€

#### Phase d'amortissement 1 :

Durée de la phase de différé d'amortissement : 240 mois

Durée de la phase d'amortissement 1 : 20 ans

Index: Taux fixe

Typologie Gissler: 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : 0,00 % Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

Condition de remboursement anticipé volontaire : Sans Indemnité

Modalité de révision : Sans objet.

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

#### Phase d'amortissement 2:

Durée de la phase d'amortissement 2 : 20 ans

Index: Livret A

RECU EN PREFECTURE

Typologie Gissler: 1A

le 10/12/2020

Marge fixe sur index 0.60 Afgication agree Elegalite

Taux d'intérêt actua<sup>93\_DE-030-490075645-20201208-BU\_C9\_08\_12</sup>en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + 0.60%.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

Condition de remboursement anticipé volontaire : Sans Indemnité.

Modalité de révision : Simple Révision (SR).

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

# Ligne du Prêt 6:

Un emprunt BOOSTER<sup>2</sup> d'un montant de 165 000,00 €

Durée de la phase d'amortissement : 40 ans

#### Phase d'amortissement 1 :

Durée de la phase de différé d'amortissement : 240 mois

Durée de la phase d'amortissement 1 : 20 ans

Index: Taux fixe

Typologie Gissler: 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : 0.58%.

Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

Condition de remboursement anticipé volontaire : Indemnité actuarielle sur courbe OAT.

Modalité de révision : Sans objet.

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

#### Phase d'amortissement 2:

Durée de la phase d'amortissement 2 : 20 ans

Index: Livret A

Typologie Gissler: 1A

Marge fixe sur index: 0,60%

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + 0.60%.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

Condition de remboursement anticipé volontaire : Indemnité actuarielle sur courbe OAT.

Modalité de révision : Simple Révision (SR).

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

#### Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration:

- D'autoriser le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/12/2020

Application agreee E-legalite.com 99\_DE-030-490075645-20201208-BU\_CA\_08\_12